



Mardi 3 mars 2026
Formation Spécialisée du CSAA de Limoges

Mesdames Messieurs les membres de la Formation spécialisée.

L'UNSA Éducation tient d'abord à avoir une pensée pour tous nos collègues impactés de près ou de loin par les conflits engagés au Moyen Orient.

Nous tenons à remercier toutes les équipes qui ont participé à l'élaboration du Papripact et du plan égalité Femme Homme.

Ces plans s'inscrivent dans les priorités nationales et constituent un cadre structurant pour la prévention des risques et l'égalité professionnelle.

Ils traduisent une volonté réelle d'agir à travers le pilotage, la formation et le développement d'outils. **Pour autant, leur efficacité dépendra de leur capacité à rejoindre le travail réel des équipes et à répondre aux enjeux actuels de prévention.**

À cet égard, les remontées du terrain — que tout membre de cette instance connaît — invitent à porter une attention particulière à certaines situations professionnelles persistantes, souvent situées dans des contextes ruraux où les équipes sont plus isolées et où les réseaux médico-sociaux sont eux-mêmes sous tension.

Ces situations montrent que des dispositifs existent et sont régulièrement mobilisés, mais que certaines difficultés continuent de s'installer dans la durée, générant fatigue professionnelle, sentiment d'isolement et d'échec professionnel.

L'UNSA Éducation considère que la prévention gagnera à s'appuyer davantage sur le soutien des équipes confrontées à des situations persistantes, en particulier dans des environnements où les ressources extérieures sont plus difficiles à mobiliser.

Dans ce contexte l'UNSA Éducation souhaite formuler deux points de vigilance et nous demandons leur mise à l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée.

Premier point :

L'impact sur les conditions de travail et la santé des personnels de la gestion des situations d'élèves qui tendent à s'enkyster malgré les prises en charge existantes. Ces situations semblent exploser à la lecture des fiches SST notamment dans le premier degré. Dans ce contexte, **nous demandons le renforcement de la capacité de réexamen et d'appui** lorsque la difficulté perdure, afin de soutenir les équipes et d'éviter une gestion prolongée sans perspective d'évolution.

Deuxième point :

L'impact sur les conditions de travail et la santé des personnels de la fragilisation des collectifs de travail. Dans des territoires ruraux où les ressources sont plus dispersées, l'isolement professionnel peut devenir un risque en soi. **Il nous semble important que le collectif soit reconnu comme un facteur majeur de prévention.**

Nous demandons la mise en place d'un suivi véritablement effectif, commun et individuel pour chaque collègue exerçant dans un collectif en souffrance tant qu'un apaisement durable n'a pas été constaté.

Nous restons disponibles pour contribuer à toute réflexion visant à renforcer cette effectivité.